

Bibliothèque, politique et recherche

« *Le pouvoir des bibliothèques ne se situe pas seulement dans le monde des mots et des concepts. Comme Alexandrie le signifiait déjà clairement, la maîtrise de la mémoire écrite et l'accumulation des livres ne sont pas sans significations politiques. Elles sont signe et instrument de pouvoir.* »

Christian Jacob¹

Anne-Marie Bertrand

Bulletin des bibliothèques
de France
bertrand@enssib.fr

Quoi de plus politique que l'accès au savoir ?

Quoi de plus politique qu'une institution de partage du savoir ?

Quoi de plus politique qu'une institution destinée à accompagner l'école dans la formation des citoyens – des « citoyens éclairés » qu'appellent l'exercice de la démocratie et, en particulier, l'exercice du suffrage universel. Ce lien entre savoir et démocratie date des Lumières (Condorcet fait le lien entre connaissance et liberté) et est partie intégrante des ambitions révolutionnaires qui veulent voir la bibliothèque « devenir l'école de tous les citoyens² ».

Aujourd'hui, au XX^e siècle, pour les bibliothèques contemporaines, le lien entre savoir, liberté et bibliothèque, c'est le livre – l'écrit. L'écrit développe une « culture de l'argumentation » – la télévision, une culture de l'émotion. L'écrit est vecteur de savoir, la bibliothèque qui le diffuse (contribue à le diffuser) est un outil politique. Elle constitue et diffuse (partage) un bien public (le savoir, la mémoire).

J'en prends trois illustrations :

1. Au moment le plus chaud de la querelle du droit de prêt, en 2000, Hervé Le Crosnier rappelait quelques

2. Jean-Michel Coupé, *Rapport sur les bibliothèques nationales*, 1794.

Anne Kupiec, à propos du rôle émancipateur du livre sous la Révolution, souligne l'ambiguïté de ce statut et les paradoxes des politiques menées, au point de parler du « mythe du livre-sauveur » (*Le livre-sauveur : la question du livre sous la Révolution française*, Kimé, 1997).

vérités : « *Nous devons refuser un système qui ne voit la société que comme la somme (pondérée par la richesse) de chacun de ses membres. Et au contraire défendre l'idée d'une organisation de la société qui s'appuie sur le partage de la connaissance, de l'information, du savoir. C'est le rêve des Lumières, et c'est sur ce rêve qu'ont été créées les missions des bibliothèques³.* »

2. Le Conseil supérieur des bibliothèques, dans la Charte des bibliothèques (1991), dit la même chose autrement : « *La bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société* » (article 3).

3. Dans ma thèse⁴, j'ai cherché à comprendre pourquoi les élus locaux ont commencé à s'intéresser à leurs bibliothèques dans les années 1970. Une des raisons en est que le modèle de bibliothèque a changé : le modèle de bibliothèque savante (aristocratique, faite pour un petit nombre de lecteurs) a été abandonné au profit du modèle de bibliothèque publique (démocratique, faite pour toute la population). Ces représentations ont

3. Hervé Le Crosnier, message sur biblio-fr, 9 février 2000.

4. *Les villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider (1945-1985)*, Éditions du Cercle de la librairie, 1999.

1. Préface, *Le pouvoir des bibliothèques*, Albin Michel, 1996.

Docteur en histoire, archiviste-paléographe, conservateur général, **Anne-Marie Bertrand** est la rédactrice en chef du BBF. Elle fut directrice de BIM à Roubaix et à Nantes, responsable du service Études et recherche de la BPI, puis chargée de mission à la DLL. Elle est auteur ou coauteur de nombreux ouvrages et articles, dont *Ouvrages et volumes : architecture et bibliothèques* (Cercle de la librairie, 1997), *Les villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider* (id., 1999), *Les bibliothèques municipales : enjeux culturels, sociaux, politiques* (id., 2002), *Les bibliothèques* (La Découverte, 2^e éd. 2004).

une grande importance car elles sont le socle sur lequel se bâtissent les arguments culturels et techniques : l'éventualité d'une aide financière est de peu de poids si l'établissement dont il est question a l'image d'un service élitiste, à destination d'un public restreint. L'adoption du modèle démocratique, on peut le souligner, a essaimé au-delà des bibliothèques publiques, dans les bibliothèques universitaires, appelées à s'adapter à l'université de masse, et à la TGB, où le projet initial était supposé s'ouvrir à tous, y compris les exclus et les enfants⁵.

Martine Poulain résume très bien cette exigence d'un regard politique sur les bibliothèques : « *L'histoire des bibliothèques, comme leurs professionnels, souffre de corporatisme. Cette histoire est en effet encore insuffisamment liée à l'histoire culturelle, sociale, politique générale des sociétés et des époques auxquelles elles appartiennent et dont elles sont nécessairement un miroir et un reflet. Quoi de plus nécessairement politique, pourtant, dans toute l'histoire des sociétés que l'histoire des conceptions du livre, de l'écrit et de leur partage*⁶ ? »

Cet objet politique qu'est la bibliothèque, on peut l'étudier en adoptant

5. Laure Adler, alors conseillère à l'Élysée : « *J'ai trouvé que les enjeux démocratiques n'étaient pas assez soulignés et que le reproche qu'on avait fait dans un premier temps d'une bibliothèque trop ouverte, trop clochardisée, trop Beaubourg ne tenait plus. Au contraire, dans ce rapport, elle devenait une forteresse culturelle qui avait tendance à dissuader les gens d'y venir* » (Passages, novembre 1990).

6. Martine Poulain, « *Retourner à Tocqueville* », BBF, n° 5, 2002.

de nombreux points de vue. Et, par exemple, lier l'étude de la bibliothèque à l'étude de l'école, lieu par excellence du partage du savoir. Plus modestement, je retiendrai, ici, quatre approches : l'histoire des politiques publiques, l'évaluation des politiques publiques, la cogestion du domaine entre l'État et les bibliothécaires, les bibliothécaires et le monde politique.

Histoire des politiques publiques

Prenons l'exemple des politiques éducatives : et notamment les BCD et CDI depuis quelques décennies. Max Butlen⁷ revient longuement sur la conception de la lecture, « *les manières de lire et de faire lire* ». Il montre comment la conception de la lecture diffusée dans/par les bibliothèques a influencé le monde enseignant – comment on est passé de la lecture intensive d'un petit nombre de textes à la lecture extensive d'un grand nombre de textes (passage qu'analysait déjà *Discours sur la lecture*, BPI, 1989). Butlen analyse l'opposition lecture publique/lecture scolaire et comment la conception portée par la lecture publique (improprement appelée « la lecture-plaisir », mais plutôt une lecture libre, non contrainte, personnelle, autonome, moins sacralisée) a été adoptée par l'institution scolaire – et par le ministère de l'Éducation nationale à partir du rapport Migeon (1989), puis dans les programmes à partir de 1992, jusqu'à son inscription dans les programmes du cycle 3 de l'école primaire en 2002. L'Éducation nationale s'est approprié la littérature jeunesse, conclut-il.

Politiques éducatives, à un autre niveau, celui des universités. Alain Gleyze⁸ regrette les lacunes de l'histoire des bibliothèques universitaires,

qu'il juge notamment discontinu : « *Cette discontinuité, qui s'oppose à une approche fondée sur la longue durée, empêche de percevoir les éventuels caractères structurels et de dégager les grandes lignes d'évolution. Cette histoire [des BU] est aussi, le plus souvent, une histoire sans fil conducteur, qui cherche à embrasser tous les aspects du sujet. Enfin – et cette critique est peut-être la plus fondamentale – elle n'entretient que des liens insuffisants avec l'histoire des universités, de l'enseignement supérieur et de la recherche publique, auxquelles elle est cependant intimement liée.* » Donc, avec l'histoire des politiques publiques.

Alain Gleyze montre comment le « caractère étatique » des BU a subsisté jusqu'en 1970 et comment, depuis lors, s'est ouverte une nouvelle ère où les BU sont placées « *sous l'autorité d'universités autonomes* ». Au-delà de l'histoire institutionnelle (statutaire) (ingrate, mais qui explique pourquoi aujourd'hui encore les BU sont souvent considérées/se considèrent comme des corps étrangers à l'université, des « pièces rapportées »), il écrit aussi sur le registre de l'histoire intellectuelle : comment l'histoire de la constitution des BU, par le regroupement obligatoire des bibliothèques de facultés, les a condamnées à la pluridisciplinarité et donc (dit-il) à desservir plutôt les étudiants que les enseignants – et à être concurrencées par les bibliothèques de proximité, créées pour compenser la perte des bibliothèques spécialisées.

À partir de cette histoire, il souligne aussi la double conception du métier de bibliothécaire (dans les universités, notamment) : « *L'une de ces conceptions met au premier plan les savoirs spécialisés, et considère les questions techniques sinon comme secondaires, du moins comme subordonnées aux caractères spéci-*

7. Thèse Paris V, 2002 : « *L'offre publique de lecture, évolution des politiques en France, 1980-2000* ». Un aperçu dans « *Lire en bibliothèque, lire à l'école* », BBF, n° 1, 2004.

8. Thèse Lyon II, 1999 : « *Concentration et déconcentration dans l'organisation des bibliothèques universitaires françaises de province, 1855-1985* ». Un aperçu dans « *Savoirs, techniques et pouvoir* », BBF, n° 1, 2001.

riques de la documentation dans une discipline. L'autre conception met ces caractères spécifiques "entre parenthèses" et considère que les techniques professionnelles de classement et de gestion de la documentation sont primordiales et doivent s'appliquer quelle que soit la discipline considérée. »

Pour les politiques culturelles, signalons la thèse récente d'Hélène Caroux⁹ qui aborde la question de l'architecture des bibliothèques municipales sous l'angle politique : quelle politique de la pierre, quels acteurs, quels moyens, quelles réalisations ?

On lirait avec intérêt des travaux sur les politiques tarifaires, les équipements de proximité, les effets symboliques d'une politique architecturale parfois spectaculaire jusqu'à l'arrogance, les politiques documentaires, le choix des horaires d'ouverture (inactifs vs salariés), etc.

Quels rôles respectifs pour l'État et pour les villes, quelle « *intervention du pouvoir local sur le pouvoir central* » ? Pour démontrer « *dans quelle mesure les bibliothèques municipales sont devenues (re)devenues ?* de 1945 jusqu'à nos jours des enjeux architecturaux pour leur maître d'ouvrage », Hélène Caroux est amenée à étudier la volonté politique

des élus locaux. Bien sûr, cette approche politique n'est qu'une partie de son travail, dont le cœur consiste à étudier le bâtiment de bibliothèque comme œuvre architecturale, fonctionnelle et symbolique.

Évaluation des politiques publiques

On sait que l'évaluation est un terme généreusement englobant, qui recouvre bien des méthodes. Ainsi, en matière d'auto-évaluation, les bibliothèques ne sont pas mal loties : qu'on pense aux rapports de 1948, de 1968 et de 1972 sur la lecture publique en France, au rapport Vandevoorde (1981) ou au rapport Gattégno-Varloot (1985). L'évaluation par des commissions spéciales, *ad hoc* (rapport Pingaud-Barreau, rapport Miquel) ou parlementaires (rapport Lachenaud), n'est pas rare, elle non plus. L'évaluation par des organismes indépendants (le Comité national d'évaluation, l'Observatoire des politiques culturelles) est, elle aussi, bien connue. Enfin, l'Inspection générale des bibliothèques compte l'évaluation des établissements parmi ses fonctions.

On m'objectera que ces exemples relèvent davantage d'études que de recherche, voire d'une activité intrinsèquement liée à l'activité des établissements publics.

Certes. Il n'en demeure pas moins que, de mon point de vue, il y a aussi la place pour une recherche académique, voire pour une recherche appliquée en ce domaine. Prenons l'exemple de la démocratisation culturelle. Comment évaluer l'action des bibliothèques, leur rôle, dans l'objectif de démocratisation culturelle¹⁰ ?

À propos de la fréquentation des équipements culturels, Olivier Donnat écrit : « *On n'observe aucune réduction*

*significative des écarts entre les milieux sociaux depuis 1989*¹¹. » Pour les bibliothèques publiques, les données sont dispersées et peu accessibles, ce sujet faisant soit l'objet d'études monographiques, soit de rares et coûteuses études nationales¹². À cela s'ajoute la difficulté à définir ce qu'on entend par démocratisation, qui n'est ni l'augmentation du public (la massification), ni la prise en compte mécanique de l'évolution de la société (la moyennisation), mais la réduction de l'écart entre la composition de la société et la composition des publics. Il n'en demeure pas moins que cette question aurait dû être traitée largement, abondamment, scientifiquement – non pas tant sous l'angle sociologique (qui laisse, lui aussi, insatisfait) que sous l'angle politique : quelle politique publique, quels choix, quelles décisions publiques pour contribuer à atteindre l'objectif annoncé de démocratisation. Ici, on lirait avec intérêt des travaux sur les politiques tarifaires, les équipements de proximité, les effets symboliques d'une politique architecturale parfois spectaculaire jusqu'à l'arrogance¹³, les politiques documentaires, le choix des horaires d'ouverture (inactifs vs salariés), etc.

On connaît, bien sûr, les difficultés spécifiques de l'évaluation dans le domaine culturel¹⁴ : à des objectifs incertains, souvent implicites, correspondent des effets difficilement mesurables (d'où la tendance à n'« évaluer » que les moyens – les budgets, les locaux, les agents – ou l'activité la plus quantitative, comme les inscrits ou les prêts). À défaut d'une ambition

11. *Les pratiques culturelles des Français : enquête 1997*, La Documentation française, 1998.

12. La dernière en date, publiée sous le titre *Les bibliothèques municipales et leurs publics*, BPI, 2001, conclut à la moyennisation des publics des bibliothèques municipales – ce qui ne signifie pas démocratisation.

13. La thèse d'Hélène Caroux ne porte pas (ce n'était pas son propos) sur l'architecture comme produisant des effets sur la fréquentation des bibliothèques.

14. Sur ce point on peut se reporter à l'ouvrage ancien, mais toujours pas remplacé, dirigé par Anne Kupiec, *Bibliothèques et évaluation*, Éditions du Cercle de la librairie, 1994.

9. Thèse Paris I, 2004 : « L'architecture des bibliothèques municipales des villes françaises de plus de 100 000 habitants de 1945 à nos jours ».

10. Pour une analyse de la difficulté de l'exercice, voir Jean-François Hersent, « Une évaluation de la politique de la lecture est-elle possible ? », *La revue des livres pour enfants*, n° 217, 2004.

globale, il est sans doute possible d'évaluer des programmes publics spécifiques, comme les relais-livres en campagne ou les bibliothèques municipales à vocation régionale. Ou d'évaluer scientifiquement les effets de la gratuité sur la fréquentation des bibliothèques. À ma connaissance, rien n'a été fait en ce sens¹⁵.

Cependant, un sujet semble mobiliser l'attention : l'intercommunalité. En 2003, a été menée, sous l'égide de l'Observatoire des politiques culturelles et sous la direction d'Alain Faure et Emmanuel Négrier, une étude sur les bibliothèques dans l'intercommunalité. À la fois état des lieux et réflexion des acteurs (interrogés sur quatre sites), ce travail est un exemple rare de recherche menée sur des fonds privés, en l'espèce associatifs puisque c'est l'ADBDP et l'ADBGV qui l'ont cofinancée. Le prière d'insérer de l'ouvrage¹⁶ explicite les objectifs de l'étude : « *Aucun autre équipement que la bibliothèque n'irrigue à ce point le territoire. Aucun autre domaine de la culture n'intègre si bien la question territoriale à sa démarche et ne s'est si précocement saisi de l'enjeu intercommunal qui va aujourd'hui en s'amplifiant. Peut-on pour autant en déduire que la lecture publique est par essence intercommunale ? C'est ce que cette étude a cherché à vérifier : comment, pourquoi et à quelles conditions les enjeux de la lecture publique s'accordent avec ceux de l'intercommunalité, sans rien cacher des freins éventuels, des résistances ou des contradictions que cela peut provoquer dans le monde des bibliothèques.* »

Quel impact aura ce travail ? Une étude (une « méta-étude » ?) pourrait être menée sur l'influence des éva-

luations sur les acteurs et les institutions évalués : la réception, l'appropriation des résultats de la recherche sont, évidemment, un sujet d'étude à part entière.

La cogestion du domaine

On peut parler de cogestion dans le domaine des bibliothèques depuis la Guerre parce que :

- la Direction des bibliothèques et de la lecture publique (DBLP) a été créée en 1944 à l'instigation des bibliothécaires et par certains d'entre eux (Marcel Bouteron, Pierre Lelièvre, Paul Poindron) ;
- les équipes des administrations centrales ont été (et sont encore, dans une moindre mesure) pour une grande part constituées de bibliothécaires (par exemple, Jean Bleton, Alice Garrigoux, Louis Yvert, Daniel Renoult, Claude Jolly, etc.) ;
- il y a, alors, communauté de points de vue entre les professionnels des administrations centrales et ceux du terrain sur les grands principes de l'action publique : priorité à l'aide à la pierre, nécessité d'améliorer la qualification du personnel, besoins de modernisation ;
- les instances représentatives des bibliothécaires (en particulier l'ABF) sont associées à la réflexion (commission interministérielle de 1966-1967, commission Yvert de 1983 sur la décentralisation).

Dans sa thèse¹⁷, Marine de Lassalle étudie cette cogestion : « *La lecture publique est, depuis 1967 et la création d'un Service de lecture publique autonomisé au sein de la Direction des bibliothèques, (re)devenue une catégorie d'intervention publique. À l'intérieur de ce service, des solutions se sont peu à peu constituées, les représentants du groupe au sein de l'administration centrale élaborant un ensemble de*

dispositifs cognitifs et de dispositifs d'action pour le développement de la lecture publique. Néanmoins, les représentants des bibliothécaires comme les professionnels de lecture publique connaissent des difficultés à organiser des soutiens et corrélativement à voir reconnaître la validité de leur expertise. »

Malgré ses doutes (« *l'impuissance* », « *le paradoxe* »), on peut considérer qu'il y a bien eu cogestion du domaine. Du moins jusqu'en 1986, année où la décentralisation des BCP et la déconcentration de l'instruction des dossiers de construction de bibliothèques municipales ont privé l'administration centrale (côté Culture) de ses moyens habituels d'intervention. On peut donc considérer que le rôle fédérateur de l'administration centrale pour l'élaboration de « dispositifs cognitifs » (normes, documents pédagogiques) et de « dispositifs d'action » (subventions, aide à la pierre) dure jusqu'à la déconcentration.

L'influence des professionnels dans le domaine administrativo-politique est aujourd'hui confrontée à l'éclatement du dispositif : autant d'opérateurs que d'universités, de communes ou de départements, autant de lieux de décision, de lieux d'influence - Marine de Lassalle souligne opportunément cet affaiblissement en explicitant que les bibliothécaires sont engagés dans des logiques nationales (modernisation, démocratisation) mais occupent des positions locales. Autre élément d'affaiblissement : avec la montée en puissance du libéralisme (des choix libéraux), les arbitrages se font aujourd'hui fréquemment au détriment des services publics que sont les bibliothèques et en faveur des producteurs ou des auteurs (droit de prêt, droits d'auteur et droits voisins).

La cogestion du domaine serait donc un objet historique, qui n'aurait plus de sens politique aujourd'hui.

15. Il faut cependant rendre hommage au travail mené par Jean-Loup Lerebours sur ce sujet (« Quelques résultats de l'influence des politiques tarifaires », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 184-185, 1999), mais qui reste empirique et construit sur un échantillon non scientifique.

16. Étude publiée sous le titre *La lecture publique à l'heure intercommunale*, Éditions de l'Aube, 2005.

17. Thèse Paris I, 1995 : « L'impuissance publique. La politique de la lecture publique (1945-1993) ». Un aperçu dans « Les paradoxes du succès d'une politique de lecture publique », *BBF*, n° 4, 1997.

Bibliothécaires et monde politique

Voilà bien un champ de recherche qui reste à peu près inexploré. Nouveau paradoxe : une institution politique qui a des relations méfiantes avec le monde politique.

Sous le double effet de la décentralisation (la « tutelle » de l'État semblant soudain bien lointaine) et de l'intrusion des élus du Front national sur les acquisitions des bibliothèques de ses communes, on dirait que les bibliothécaires se sentent agressés par le personnel politique. D'où des positions défensives et des manifestations de défiance. Ainsi, le Code de déontologie de l'ABF, adopté en 2003, appelle le bibliothécaire à « *ne pratiquer aucune censure, garantir le pluralisme et l'encyclopédisme intellectuel des collections [...] Le bibliothécaire veille à ne pas céder aux groupes de pression politiques, religieux, idéologiques, syndicaux, sociaux qui essaieraient d'influer sur les politiques d'acquisitions par imposition forcée, interdiction ou intimidation, directement ou par le biais de sa tutelle.* » Se protéger de sa tutelle semble être le résumé du rapport de certains bibliothécaires avec le monde politique.

Il fut une époque où les relations étaient beaucoup plus étroites. On peut, par exemple, on devrait écrire l'histoire d'une querelle interne au monde des bibliothécaires comme une histoire politique. Si municipalistes et sectoristes se sont affrontés dans les années 1970, ce n'est pas seulement parce que la bibliothèque de secteur semblait un projet d'avenir pour les uns alors que les autres ne juraient que par l'insertion dans le territoire municipal. C'est également que l'organisation raisonnée (mais déraisonnable) du territoire en secteurs était appuyée par le PS et le choix municipal par le PCF Histoire doublement politique : c'est aussi parce que la bibliothèque de secteur niait tout ancrage dans un territoire politique (puisque les bibliothèques

ne devaient plus être confiées aux communes) qu'elle n'avait pas d'avenir.

Il serait, de même, intéressant de réécrire à cette aune l'histoire de la dissolution de la DBLP : confier les bibliothèques publiques au ministère chargé des affaires culturelles, c'était bien les désigner comme les éléments de politiques culturelles, des établissements dignes de figurer dans

**Il faudrait (ré)écrire,
avec le regard du politiste,
l'histoire de ce qui
s'est passé à Orange,
Marignane et Vitrolles :
comment, s'inspirant
des thèses gramscistes,
les élus du Front national
ont utilisé
les bibliothèques
comme outils dans la
reconquête des esprits**

les politiques publiques locales - et non plus des structures périphériques au monde scolaire. Le rapport Vandevoorde, dès 1981, ne disait pas autre chose : « *Ainsi la bibliothèque ne serait-elle plus raisonnée dans le système éducatif scolaire mais dans le système culturel*¹⁸. »

Il faudrait aussi (ré)écrire, avec le regard du politiste, l'histoire de ce qui s'est passé à Orange, Marignane et Vitrolles : comment, s'inspirant des thèses gramscistes, les élus du Front national ont utilisé les bibliothèques comme outils dans la reconquête des esprits. Pierre Vial, membre du Front national : « *Il est nécessaire, indis-*

*pensable, de lier en permanence guerre culturelle et combat politique. Car il serait vain de prétendre assumer le pouvoir politique sans avoir la maîtrise du pouvoir culturel [...]. Le fascisme a su intégrer les analyses perspicaces du marxiste Antonio Gramsci, qui attribue au combat culturel un rôle décisif dans la conquête et l'exercice du pouvoir*¹⁹. » L'année précédente, en 1997, le directeur de la bibliothèque d'Orange écrivait dans son rapport d'activité, destiné à ses élus : « *La médiathèque doit être la vitrine idéologique de la municipalité.* » Le rapport des bibliothèques contemporaines à la politique comme idéologie (et non comme organisant la vie dans la cité) n'a pas été étudié du point de vue de la science politique, mais du point de vue du moraliste²⁰ et du praticien²¹.

On peut également signaler, comme chantier à ouvrir, celui de la place des usagers dans les bibliothèques publiques : se revendiquant hautement (et légitimement) comme outil dans l'apprentissage et l'exercice de la vie démocratique, la bibliothèque publique, pour autant, reste une institution aristocratique, où celui qui sait (le « professionnel ») décide pour celui qui ne sait pas (« l'usager ») : à côté de la place éminente, indispensable du spécialiste (qui connaît l'établissement, la collection, le service, leurs objectifs, leurs lacunes et leurs points forts), il est frappant que les usagers n'aient pas d'instance organisée pour s'exprimer. L'histoire des comités consultatifs n'a pas été très positive, mais rien de plus approprié n'a été mis en place... Signe, sans doute, d'une méfiance persistante envers ce que les bibliothécaires continuent à appeler « groupes de pression » : l'analyse des rela-

19. *Le Monde*, 3 mai 1998.

20. Jean-Luc Gautier-Gentès, *Une république documentaire : lettre à une jeune bibliothécaire et autres textes*, BPI, 2004.

21. Association des bibliothécaires français, *Acquisitions et bibliothèques de service public*, 1998, dossier en ligne : http://www.abf.asso.fr/rubrique.php3?id_rubrique=39

18. *Les bibliothèques en France*, Dalloz, 1982.

tions entre les professionnels et leurs usagers reste à faire²².

D'un autre point de vue, on peut faire le rapprochement entre cette défiance des bibliothécaires vis-à-vis des autres acteurs du monde de la lecture et de la documentation (les élus, les usagers, les enseignants) et la demande ancienne et persistante d'une loi sur les bibliothèques. Une loi, telle qu'elle est attendue, peut être comprise comme une protection pour les bibliothécaires contre leur environnement, non seulement par son contenu (l'affirmation de la bibliothèque comme service public, la revendication de qualification des responsables des établissements, demandes parfaitement pertinentes), mais surtout par le rôle qui lui serait dévolu (texte de référence à opposer aux supposés « ennemis des bibliothèques », qui laisserait le bibliothécaire seul maître des lieux).

La place de la bibliothèque dans l'espace public, son articulation avec la société civile restent à étudier.

Quelques pistes

Les regards ici évoqués, les chantiers à ouvrir, restent sans doute trop franco-centrés... Un peu de politique comparée serait utile. Michel Melot, il y a quelques années, plaidait

22. Sur ce point, voir aussi Jean-Luc Gautier-Gentès, « Professionnalisme et corporatisme », *BBF*, n° 1, 2005.

« Pour une géopolitique des bibliothèques²³ » et posait cette question : « *N'y a-t-il qu'une seule histoire des bibliothèques ?* » Question à laquelle il répondait en appelant, dans le monde occidental, à différencier la bibliothèque catholique de la bibliothèque protestante, la bibliothèque

Michel Melot,
il y a quelques années,
plaidait « Pour une
géopolitique des
bibliothèques » et posait
cette question : « *N'y a-t-il
qu'une seule histoire
des bibliothèques ?* »

doctrinale de la bibliothèque libérale, et à élargir l'analyse aux bibliothèques japonaises ou sud-américaines.

Ce travail a été entamé par Laure Léveillé²⁴, sous l'angle de l'influence des modèles étrangers sur la modernisation des bibliothèques françaises.

23. Dans *Ouvrages et volumes*, sous la dir. d'Anne-Marie Bertrand et Anne Kupiec, Éditions du Cercle de la librairie, 1997.

24. « Fascinations étrangères », *Histoire des bibliothèques françaises*, tome 4, sous la dir. de Martine Poulain, Promodis-Cercle de la Librairie, 1992.

Il serait évidemment intéressant de prolonger son étude par une analyse comparée des systèmes politiques qui régissent les bibliothèques dans divers pays, depuis le rôle réciproque des pouvoirs centraux (ou fédéraux) et des pouvoirs locaux jusqu'à la place des usagers dans le fonctionnement des bibliothèques, en passant par le rôle de la loi, par l'insertion dans une société mue par l'apprentissage du savoir (« Tout au long de la vie »), par la liberté d'accès à l'information ou par l'étude du corps professionnel des bibliothécaires comme groupe de pression et acteur dans la vie politique.

L'allongement du questionnaire est nécessaire. Parallèlement, l'élargissement du vivier des chercheurs est un impératif. Il passe par l'émergence, plus clairement affirmée, de la bibliothèque comme objet de recherche, susceptible d'intéresser le monde académique - ce qui est déjà le cas dans certains instituts d'études politiques (comme à Grenoble) ou dans certaines universités (comme à Paris I ou Versailles-Saint-Quentin). L'Essib, de son côté, commence à mettre en place un dispositif de recherche, pluridisciplinaire et fédérateur²⁵. Il faut aller plus loin.

Janvier 2005

25. Séminaire « Anthropologie des bibliothèques », sous la responsabilité d'Anne-Marie Bertrand et Michel Melot.